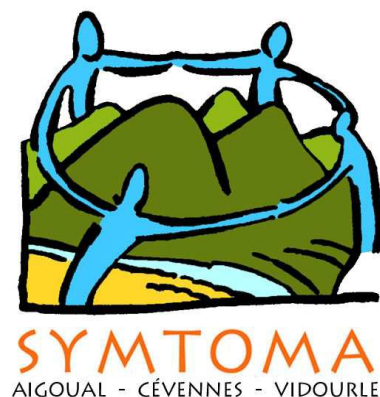




ANNEXE 2

RAPPORT ANNUEL **SUR LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE** **GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS** Exercice 2024

Mai 2025

...en application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, modifié par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015

A - INDICATEURS TECHNIQUES :

I. Territoire desservi

Le syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et assimilées « Aigoual-Cévennes-Vidourle », ci-après dénommé SYMTOMA Aigoual-Cévennes-Vidourle a été créé le 28 janvier 1999.

En 2024, sa population était de 45 606 habitants (population municipale INSEE 2021 en vigueur au 1^{er} janvier 2024) répartis dans 75 communes.

Au 31 décembre 2024, il regroupait les EPCI suivants :

- Communauté de communes Causses-Aigoual-Cévennes/Terres Solidaires (15 communes – 5 337 habitants) ;
- Communauté de communes du Pays Viganais (21 communes – 9 909 habitants) ;
- Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises (13 communes – 12 941 habitants) ;
- Communauté de communes du Piémont Cévenol (*Partie SYMTOMA* : 26 communes – 17 419 habitants) ;

II. Compétences exercées

En 2024, le SYMTOMA a assuré à partir des déchèteries et stations de transit présentes sur sa zone, le transport et le traitement :

- des ordures ménagères résiduelles (non recyclables) ;
- des produits ménagers recyclables (verre, papiers, emballages, matières organiques, textiles, etc.) ;
- des déchets encombrants résiduels (non recyclés) ou recyclables/valorisables (meubles, cartons, ferraille, polystyrène expansé, bois, végétaux, articles de sports et loisirs, articles de bricolage et jardinage, jouets, déchets d'équipements électriques et électroniques, y compris les ampoules et tubes d'éclairage) ;
- des déchets inertes et de la construction (autrement écrits « déchets de la filière PMCB ») ;
- des Déchets Dangereux Spécifiques - DDS (produits par les ménages ou certains professionnels) ;
- des huiles minérales et végétales, y compris les bidons vides associés ;
- des piles, des accumulateurs portatifs et des batteries ;

L'amiante et ses dérivés, les déchets radio-actifs ou explosifs, les boues de stations d'épuration, les déchets médicaux, les cadavres d'animaux, ne sont acceptés ni en déchèteries, ni lors des collectes effectuées par les adhérents.

III. Données quantitatives (*tous les ratios sont calculés sur la base de la population municipale INSEE en vigueur au 1er janvier de l'année concernée – soit: 45 606 hab en 2024, 45 697 hab en 2023, 45 749 hab en 2022, ou 44 462 hab en 2010*) :

	Quantités traitées	Prestataires de traitement	Référence 2010	Ratio 2022	Ratio 2023	Ratio 2024
Ordures ménagères résiduelles	10 646,32 t	SUEZ RV Méditerranée (TMB sur Salindres et enfouissement sur Bellegarde)	279,28 kg/hab	248,11 kg/hab	233,97 kg/hab	233,44 kg/hab
Déchets encombrants résiduels	2 263,12 t	PAPREC Cévennes-Vidourle (à Liouc)	77,22 kg/hab	56,37 kg/hab	54,01 kg/hab	49,62 kg/hab
« sacs jaunes » (papiers, emballages recyclables)	2 496,03 t	PAPREC Cévennes-Vidourle (à Liouc)	47,33 kg/hab	53,80 kg/hab	54,27 kg/hab	54,73 kg/hab
Verre	2 056,52 t	société Oï (à Vergèze)	35,93 kg/hab	47,63 kg/hab	47,10 kg/hab	45,09 kg/hab
Cartons	796,22 t	PAPREC Cévennes-Vidourle (à Liouc)	14,22 kg/hab	17,04 kg/hab	16,55 kg/hab	17,46 kg/hab
Ferrailles	1 004,46 t	AUBORD Recyclage (à Aubord)	22,43 kg/hab	21,21 kg.hab	19,50 kg.hab	22,02 kg.hab
Gravats	7 953,28 t	- Les Carrières de Montdardier (à Montdardier), Cévennes Déchets (à Alès), SRC (à Teyran)	273,78 kg/hab	178,00 kg/hab	205,29 kg/hab	174,39 kg/hab
Végétaux	2 590,36 t	SOLBOCOL (à Moulès-et-Baucels)	100,27 kg/hab	58,86 kg/hab	57,81 kg/hab	56,80 kg/hab
Plâtre	392,08 t	- SINIAT (à Carpentras) jusqu'au 30 juin -Eco-organisme VALDELIA (via PAPREC Liouc) à partir du 1 ^{er} juillet	Sans objet	6,28 kg/hab	6,76 kg/hab	8,60 kg/hab

Plastiques PMCB à partir du 1 ^{er} juillet	48,64 t	Eco-organisme VALDELIA (via NICOLLIN Montpellier)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	1,07 kg/hab
Bois (avec PMCB, meubles, ABJ/JJ à partir du 1 ^{er} juin)	2 243,98 t	- PAPREC (à Liouc) jusqu'au 31 mai -Eco-organisme VALDELIA (via PAPREC Liouc) à partir du 1 ^{er} juillet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	49,20 kg/hab
Meubles (hors bois à partir du 1 ^{er} juin)	1 202,60 t	Eco-organisme VALDELIA (via PAPREC Cévennes-Vidourle)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	26,37 kg/hab
ABJ (Articles de Bricol./Jardin. - hors bois)	37,98 t	Eco-organisme ECOMAISON (via PAPREC Cévennes-Vidourle et NICOLLIN)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	0,83 kg/hab
JJ (Jeux/Jouets – hors bois)	25,32 t	Eco-organisme ECOMAISON (via PAPREC Cévennes-Vidourle et NICOLLIN)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	0,56 kg/hab
Déchets Dangereux des Ménages (DDM)	60,40 t	Eco-organisme EcoDDS (via SPUR Environnement -VEOLIA)	2,07 kg/hab	1,28 kg/hab	1,30 kg/hab	1,32 kg/hab
DD hors Ménages (+ bidons souillés)	55,52 t	Société SPUR Environnement -VEOLIA/ex-ATO (à Sommières)		1,20 kg/hab	1,06 kg/hab	1,22 kg/hab
Huiles de vidange	35,46 t	Eco-organisme CYCLEVIA (via SEVIA-ATO)		0,66 kg/hab	0,81 kg/hab	0,78 kg/hab
Polystyrène Expansé	9,04 t	régie SYMTOMA (conditionnement)	0,16 kg/hab	0,30 kg/hab	0,25 kg/hab	0,20 kg/hab
Batteries	14,84 t	AUBORD Recyclage (à Aubord)	Sans objet	0,14 kg/hab	0,22 kg/hab	0,33 kg/hab
Déchets électriques et électroniques (DEEE)	622,33 t	Eco-organisme ECOSYSTEM (via SUEZ)	9,48 kg/hab	12,80 kg/hab	13,18 kg/hab	13,65 kg/hab

Amiante lié	0,00 t	SEVIA-ATO (à Sommières)	0,46 kg/hab	0,00 kg/hab	0,00 kg/hab	0,00 kg/hab
Ampoules et tubes d'éclairage	2,00 t	Eco-organisme ECOSYSTEM (via SUEZ)	0,01 kg/hab	0,05 kg/hab	0,06 kg/hab	0,04 kg/hab
Textiles Linges Chaussures	203,54 t	Eco-organisme RE-FASHION (via GEBETEX)	1,55 kg/hab	4,06 kg/hab	4,50 kg/hab	4,46 kg/hab
Piles et accumulateurs électriques	5,98 t	Eco-organisme COREPILE (via Chimirec)	0,11 kg/hab	0,12 kg/hab	0,08 kg/hab	0,13 kg/hab
Pneus Aliapur (VL et motos uniquement)	84,71 t	Eco-organisme ALIAPUR (via EUREC Sud et Plancher Environnement)	0,00 kg/hab	2,22 kg/hab	2,40 kg/hab	1,86 kg/hab
Pneus hors filière Aliapur	0,03 t	PLANCHER Environnement (à Villedieu)	Sans objet	Sans objet	0,18 kg/hab	< 0,01 kg/hab
Cartouches d'encre	0,57 t	PRINTERREA (à Cherisy)	Sans objet	0,02 kg/hab	0,02 kg/hab	0,01 kg/hab
Capsules/recharges de cafés	3,13 t	SUEZ (agence de Nîmes)	Sans objet	0,07 kg/hab	0,06 kg/hab	0,07 kg/hab
ASL (Articles de Sports et Loisirs)	18,79 t	Eco-organisme ECOLOGIC (via LezprietRequip)	Sans objet	0,07 kg/hab	0,37 kg/hab	0,41 kg/hab
TOTAL	34 873,25 t		907,14 kg/hab	786,10 kg/hab	799,47 kg/hab	764,66 kg/hab

Focus sur un point essentiel du tri chez l'habitant : le « **taux d'erreurs de tri** »

*(Définition : le « **taux d'erreurs de tri** » est la part des déchets contenus dans le sac ou le bac jaune qui ne correspond ni à un emballage, ni à du papier. Cette part est calculée par échantillonnage lors des caractérisations régulièrement effectuées en centre de tri pour calculer la répartition des déchets recyclables en fonction de leur nature (métalliques, plastiques, papiers/cartons. Ce taux d'erreurs de tri est très important car non seulement, il fait baisser le taux de présence de déchets recyclables par « effet de balance » puisque ces erreurs prennent la place de déchets soutenus par l'éco-organisme CITEO, mais en plus, le SYMTOMA paie le centre de tri sans possibilité de percevoir de recettes par la vente aux filières industrielles. Le SYMTOMA et ses adhérents y perdent donc doublement...)*

Nom de l'adhérent	Taux d'erreurs de tri 2021	Taux d'erreurs de tri 2022	Taux d'erreurs de tri 2023	Taux d'erreurs de tri 2024
Pays Viganais	25,15 %	19,43 %	30,08 %	28,11 %
Causses-Aigoual-Cév.	18,55 %	22,51 %	18,53 %	19,62 %
Cév. Gangeoises et Sum.	23,24 %	27,23 %	24,46 %	20,74 %
Piémont Cévenol	16,41 %	19,34 %	26,57 %	19,44 %
TOTAL	20,84 %	22,13 %	24,91 %	21,98 %

Focus sur l'efficacité du tri en déchèteries, durant l'année 2024

Critères pris en compte pour l'appréciation du niveau de tri dans chaque déchèterie du territoire syndical :

La quantité de déchets « tout-venant » (encombrants résiduels), donc non recyclables en théorie, est comparée pour chaque déchèterie aux quantités globalisées des principales catégories de déchets à trier en haut de quais, et donc pour laquelle le rôle du gardien en tant que *personne ressource du tri* est primordial. Ces catégories prises en compte sont les suivantes :

« ferraille » + « multiREP bois » + « cartons de déchèterie » + « tout-venant » + « mobilier/ABJ/JeuxJouets, *hors bois* » + « Articles Sports et Loisirs » + « plâtres » + « menuiseries vitrées » + « laines minérales » + « plastiques PMCB » + « DEEE »

Les quantités de « végétaux » ne sont pas prises en compte car toutes les déchèteries ne disposent pas de bennes dédiées. Il en va de même pour les quantités de « gravats » qui restent un marqueur pour l'activité économique d'un secteur mais pas pour l'efficacité du tri en déchèteries ; de plus, la présence de solutions alternatives « privées » à proximité de certaines déchèteries perturberait la comparaison, compte tenu de la forte densité de ce produit.

Données 2024 par déchèterie (classement du meilleur tri au plus mauvais) :

Déchèterie de...	Poids « tout-venant » (1)	Poids global* (2)	Ratio (1/2)
Lasalle	55,36 tonnes	305,56 tonnes	18,12 %
Ganges	462,52 tonnes	2 113,59 tonnes	21,88 %
Molières-Cavaillac	388,98 tonnes	1 728,44 tonnes	22,50 %
St André de Valborgne	55,20 tonnes	240,65 tonnes	22,94 %
St Sauveur-Camprieu	63,74 tonnes	253,79 tonnes	25,12 %
St André de Majencoules	116,34 tonnes	416,48 tonnes	27,93 %
St Hippolyte du Fort	470,12 tonnes	1 485,02 tonnes	31,66 %
Liouc	650,86 tonnes	2 037,49 tonnes	31,94 %
TOTAL	2 263,12 tonnes	8 581,02 tonnes	26,37 %

* = poids total des catégories « ferraille » + « multiREP bois » + « cartons de déchèterie » + « tout-venant » + « mobilier/ABJ/JJ, *hors bois* » + « ASL » + « plâtres » + « menuiseries vitrées » + « laines minérales » + « plastiques PMCB » + « DEEE »

Interprétation :

- le ratio « le moins élevé » traduit la meilleure efficacité du tri ;
- l'objectif à suivre est d'obtenir des ratios homogènes et le plus réduit possible.

IV. Autres compétences exercées en 2024

Interventions/Animations tous publics, en milieu scolaire ou assimilé :

SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE

15 janvier 2024 : visite du centre de tri de Nîmes avec le collège du Coutach de Quissac (40 élèves)

16 janvier 2024: visite de la déchèterie de Ganges avec le collège Louise Michel (25 élèves)

23 février 2024 : sensibilisation au gestes de tri au centre de loisirs de Quissac (49 élèves)

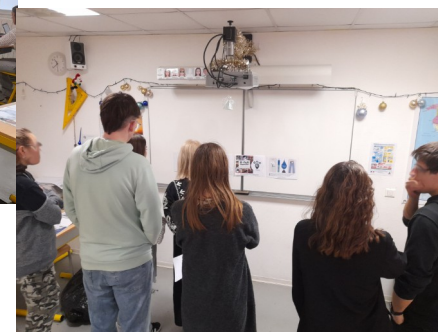
12 mars 2024 : sensibilisation au gestes de tri au collège du Coutach de Quissac (25 élèves)

16 juillet 2024 : sensibilisation au compostage au centre de loisirs de Quissac (48 élèves)

17 décembre 2024 : sensibilisation au lycée le roc blanc (textile et tri du jaune) (10 élèves)

19 décembre 2024 : visite de la déchèterie de Ganges avec le lycée le roc blanc (25 élèves)

20 décembre 2024 : sensibilisation au lycée le roc blanc (textile et tri du jaune) (18 élèves)



ANIMATIONS « Grand public »

29 avril 2024 : salle de la mairie de Gornières : le 3ème âge sensibilisation aux gestes de tri (11 personnes)

RÉUNION PUBLIQUE

25 janvier 2024 : salle de la mairie de Gornières : réunion publique et résultat du sondage pour l'installation d'une aire de compostage partagé (20 personnes)



FORMATION/SENSIBILISATION DES AGENTS

1^{er} février 2024 : formation rippeurs Bagatelle (CCPV) 15 personnes

25 avril 2024: formation du personnel hospitalier clinique de Ganges (tri) 4 personnes

20 juin 2024 : formation du personnel soignant des châtaigniers Molière Cavaillac (tri) 9 personnes

19 décembre 2024 : formation agents communaux tri à la déchèterie 30 personnes



Compostage individuel :

Lancée en 2004 et renouvelée chaque année, l'installation de composteurs individuels dans les foyers volontaires s'est poursuivie en 2024 avec 533 foyers supplémentaires équipés. Cela porte à 5 594 composteurs individuels mis à disposition par le SYMTOMA depuis 2004 soit 26.99% des foyers du syndicat mixte (base de calcul Ademe : 1 foyer = 2.2 habitants). (Pour mémoire, 14.7 % des foyers étaient équipés en 2010 soit 2 965 foyers couverts...)

Compostage collectif :

LOCALISATION DES NOUVELLES INSTALLATIONS EN 2024

11 janvier : Lasalle (2ème)

8 février : Saumane

15 mars : Sauve mairie

9 avril : Sumène (2ème)

22 avril : Aumessas

21 mai : Trèves

23 mai : Gornières

13 juin : Camprieu

24 juin : Alzon

21 octobre : Sumène (3ème)

22 novembre : Carnas (ré installation du site)

10 décembre : Aulas

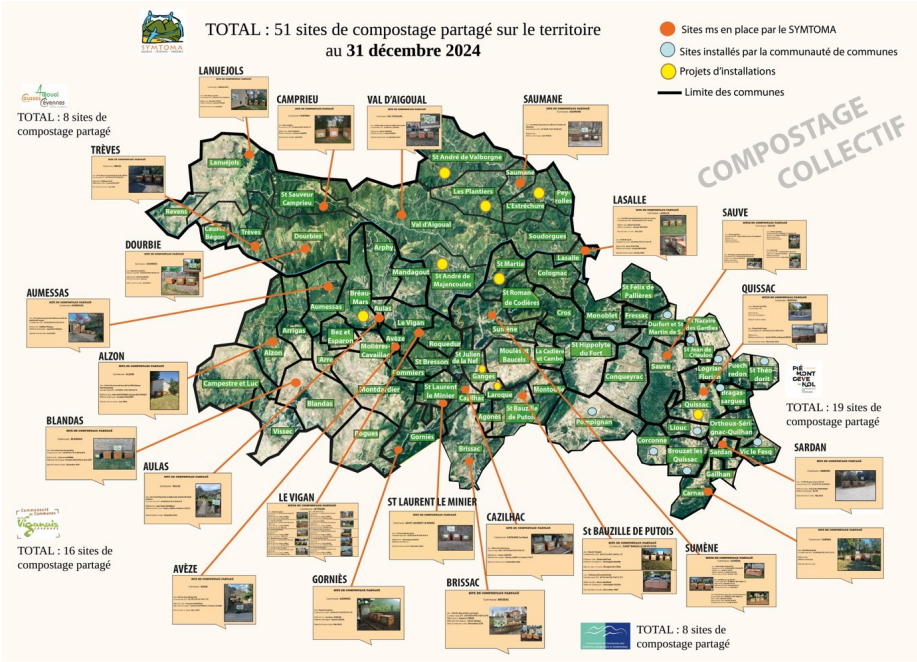


L'ensemble des installations fait l'objet d'une information technique et d'une représentation cartographique sur le site Internet du SYMTOMA (www.symtoma.org)

Ces nouveaux équipements portent à 51, au 31 décembre 2024, le nombre de sites de compostage partagé ouverts à la population volontaire. Leur répartition sur le territoire est détaillée dans le tableau ci-dessous :

CdC du Pays Viganais	CdC Causses-Aigoual-Cévennes/TS	CdC des Cévennes Gangeoises et S.	CdC du Piémont Cévenol
- Le Vigan (10) - Blandas - St Laurent Le Minier - Avèze - Aumessas - Alzon - Aulas	- Lanuéjols - Dourbies - Lasalle (2) - Val d'Aigoual - Saumane - Trèves - Camprieu	- St Bazille de Putois (2) - Cazilhac - Sumène (3) - Brissac - Gornières	- Bragassargues - Brouzet-Lez-Quissac - Liouc - Carnas - Corconne - Saint Théodorit - Logrian-Florian (2) - Saint Jean de Crieulon - Durfort-et-St Martin de S. - Monoblet - Pompignan - Vic-Le-Fesq - Sauve (3) - Sardan - Quissac (2)

Cartographie des sites de compostage partagé sur le territoire : 35 communes équipées d'une ou de plusieurs aires



FORMATION DES PERSONNELS MUNICIPAUX AU SUIVI DES COMPOSTEURS COLLECTIFS

8 février : Formation de l'agent technique de Saumane

15 mars : Formation de l'agent technique de Sauve

22 avril : Formation des agents techniques d'Aumessas

21 mai : Formation de l'agent technique de Trèves

23 mai : Formation de l'agent technique de Gornières

13 juin : Formation de l'agent technique de Camprieu

24 juin : Formation de l'agent technique d'Alzon

22 novembre : Formation de l'agent technique de Carnas (ré installation du site)

10 décembre : Formation des agents techniques d'Aulas



Composteurs pédagogiques:

Le Syntoma a mis à disposition de structures scolaires ou assimilées, des composteurs pédagogiques :

23 avril 2024 : micro-crèche de Saint Bauzille de Putois

V. Quelques précisions

La ressource verte (les végétaux coupés) :

- Tout au long de l'année 2024, l'équipe technique du SYMTOMA a utilisé en régie un broyeur pour traiter les végétaux déposés sur les sites communaux de St Bauzille de Putois, Gorniès, Bragassargues, Rogues, Ganges, Sumène, St Laurent-le-Minier, Carnas, Logrian-Florian, Gailhan, St Théodorit, St Jean de Crieulon, Saumane, Montdardier, Arre, Durfort, Aumessas, St Félix de Pallières, Corconne, et ceux déposés sur la déchèterie de Lasalle. Le broyat a été laissé à la disposition de la population locale ou livré chez l'habitant sous réserve du dédommagement des frais de livraison occasionnés (7 ou 9 €/m³ selon la distance de livraison). En 2024, il a ainsi été livré 684 m³ de broyat (792 m³ en 2023).
- Les végétaux des déchèteries de Molières-Cavaillac, St Hippolyte et Liouc ont été dirigés sur le site autorisé de l'entreprise SOLBOCOL de Moulès-et-Baucels.
- Les végétaux déposés sur la déchèterie de St Sauveur-Camprieu ont été broyés par un prestataire extérieur.
- Rappel : depuis 2017, la déchèterie de Ganges n'autorise plus le dépôt de végétaux dans ses bennes compte tenu de la présence de sites communaux de dépôts à proximité.

Fort des évolutions récentes de pratiques, les données quantitatives des différents tableaux du présent rapport ne concernent que les seuls végétaux acheminés par camions depuis les déchèteries. D'où une nette différence de production avec les années antérieures à 2017.

Le bois de déchèteries : le traitement a été assuré par la société PAPREC Cévennes-Vidourle dans le cadre de la DSP en cours. Compte tenu des différentes variétés de bois récupérés en mélange (nobles, résineux, peints, bruts, vernis, traités,...), le principal débouché de ce produit est la fabrication de plaquettes (panneaux d'agglomérés essentiellement).

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) : depuis 2013, ce type de déchets produits notamment par les patients en automédication, est entièrement pris en charge par l'éco-organisme DASTRI, via le réseau de pharmacies et d'infirmiers. De ce fait, le SYMTOMA ne dispose d'aucune donnée quantitative. En parallèle, il n'a aucune dépense à assurer dans ce domaine.

VI. Inventaire du matériel technique

Au 31 décembre 2024, l'équipement en matériels du SYMTOMA se composait de :

- 8 **armoires** pour les **déchets dangereux des ménages et des professionnels**, placées dans chaque déchèterie du territoire
- 29 **bennes** (6 à 9 m³) pour la récupération en apport volontaire des cartons (11 unités), des plaques de plâtre (10 unités) et du polystyrène (7 unités), et 1 **bennette** en aluminium pour des transports divers
- 6 **caissons fermés pour compaction de 35 m³**, 6 **caissons fermés pour compaction de 30 m³**, 26 **bennes ouvertes de 35 m³**, 61 **bennes ouvertes de 30 m³** et 22 **bennes ouvertes de 10 à 12 m³** (spécial gravats) pour le transport de déchets divers depuis les quais de transit ou les déchèteries
- 3 **conteneurs de type « maritime »** pour le stockage en déchèteries des DEEE (sur Molières-Cavaillac, Ganges, Liouc)
- 1 **presse** à polystyrène expansé
- 1 **groupe de lavage** autonome et 3 **broyeurs à végétaux** autonomes (2 « Saelen COBRA » dont 1 à reconditionner et 1 « Jean Pain 900 » monté sur remorque routière avec tracteur)
- 1 **machine** à « déjanter » les pneus VL
- 4 **véhicules *petits porteurs*** pour le déplacement des benettes (2 Iveco et 2 Mercedes < 3,5 t de ptac)
- 3 **véhicules légers utilitaires** (fourgon Iveco et Peugeot Partner et Expert) et 2 **véhicules légers** en *Location Longue Durée* (2 Peugeot 2008)

B - INDICATEURS FINANCIERS (COÛTS *EXTERNES*) :

(Tous les ratios sont calculés sur la base de la population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée soit 45 606 hab en 2024 et 45 697 hab en 2023)

[*Bilan négatif (-) = dépenses pour le SYMTOMA / *Bilan positif (+) = recettes pour le SYMTOMA]

I. les déchets résiduels

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan 2024 ramené à l'habitant	Bilan 2024 ramené au tonnage	Bilan 2023 <i>Rappel</i>	Bilan 2023 <i>Rappel</i>
Ordures ménagères résiduelles	10 646,32 t	383 095 €	2 112 259 €	0 €	- 54,72 €/hab	- 234,39 €/t	- 53,58 €/hab	- 228,99 €/t
Déchets encombrants résiduels	2 263,12 t	77 254 €	405 174 €	0 €	- 10,58 €/hab	- 213,17 €/t	- 8,43 €/hab	- 156,14 €/t
TOTAL	12 909,44 t	460 349 €	2 517 433 €	0 €	- 65,30 €/hab	- 230,67 €/t	- 62,01 €/hab	- 215,33 €/t

II. les verres et les « sacs jaunes » (tous les papiers et tous les emballages ménagers)

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan 2024 ramené à l'habitant	Bilan 2024 ramené au tonnage	Bilan 2023 <i>Rappel</i>	Bilan 2023 <i>Rappel</i>
Verre / « sacs jaunes » (papiers/emb.)	4 552,55 t	154 010 €	559 558 € (y compris revers. Assos Durables)	946 881 €	+ 5,12 €/hab	+ 51,25 €/t	+ 4,39 €/hab	+ 43,30 €/t

III. les autres catégories de déchets

	Quantités traitées	Coûts externes de transport (TTC)	Coûts externes de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan 2024 ramené à l'habitant	Bilan 2024 ramené au tonnage	Bilan 2023 <i>Rappel</i>	Bilan 2023 <i>Rappel</i>
Cartons	796,22 t	51 514 €	0 €	96 471 €	+ 0,99 €/hab	+ 56,46 €/t	+ 0,20 €/hab	+ 12,23 €/t
Ferraille	1 004,46 t	61 017 €	0 €	98 810 €	+ 0,83 €/hab	+ 37,63 €/t	+ 0,76 €/hab	+ 38,87 €/t
Gravats	7 953,28 t	187 418 €	71 426 €	0 €	- 5,68 €/hab	- 32,55 €/t	- 6,24 €/hab	- 30,39 €/t
Végétaux	2 590,36 t	46 011 €	40 267 €	4 790 €	- 1,79 €/hab	- 31,46 €/t	- 2,09 €/hab	- 36,20 €/t
Plâtre	392,08 t	9 153 €	11 747 €	0 €	- 0,46 €/hab	- 53,31 €/t	- 0,85 €/hab	- 126,19 €/t
Plastiques (PMCB)	48,64 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab	0,00 €/t	Sans objet	Sans objet
Bois (PMCB+Meubles+ABJ+ Jouets)	2 243,98 t	29 840 €	25 489 €	0 €	- 1,21 €/hab	- 24,66 €/t	- 2,84 €/hab	- 66,17 €/t
Meubles+jouets +ABJ (hors bois)	1 265,90 t	0 €	0 €	59 510 €	+ 1,30 €/hab	+ 47,01 €/t	+ 1,13 €/hab	+ 31,56 €/t
Déchets Dangereux des Ménages	60,40 t	0 €	0 €	8 357 €	+ 0,18 €/hab	+ 138,36 €/t	+ 0,19 €/hab	+ 143,31 €/t
Déchets Dangereux Hors Ménages (y compris les bidons souillés par les huiles de vidange)	55,52 t	(intégrés au traitement)	66 449 €	0 €	- 1,46 €/t	- 1 196,85 €/t	- 1,29 €/hab	- 1 212,68 €/t
Huiles de vidange	35,46 t	0 €	0 €	2 032 €	+ 0,04 €/hab	+ 57,30 €/t	0,00 €/hab	0,00 €/t
Polystyrène Expansé	9,04 t	0 €	0 €	6 479 €	+ 0,14 €/hab	+ 716,70 €/t	+ 0,24 €/hab	+ 975,15 €/t
Batteries	14,84 t	0 €	0 €	6 903 €	+ 0,15 €/hab	+ 465,16 €/t	+ 0,11 €/hab	+ 504,33 €/t

DEEE	622,33 t	0 €	0 €	50 087 €	+ 1,10 €/hab	+ 80,48 €/t	+ 1,05 €/hab	+ 79,83 €/t
Amiante lié	0,00 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab	0,00 €/t	0,00 €/hab	0,00 €/t
Ampoules et tubes d'éclairage	2,00 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab	0,00 €/t	0,00 €/hab	0,00 €/t
Textile	203,54 t	0 €	0 €	30 053 €	+ 0,66 €/hab	+ 147,65 €/t	+ 0,68 €/hab	+ 151,48 €/t
Piles et accumulateurs	5,98 t	0 €	0 €	456 €	+ 0,01 €/hab	+ 76,25 €/t	0,00 €/hab	0,00 €/t
Pneus (Aliapur)	84,71 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab	0,00 €/t	0,00 €/hab	0,00 €/t
Pneus (hors Aliapur)	0,03 t	0 €	10 €	0 €	< - 0,01 €/hab	- 333,33 €/t	- 0,11 €/hab	- 610,12 €/t
Cartouches d'encre	0,57 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab	0,00 €/t	0,00 €/hab	0,00 €/t
Capsules/re-charges cafés	3,13 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/hab	0,00 €/t	0,00 €/hab	0,00 €/t
Articles Sports et Loisirs	18,79 t	0 €	0 €	2 800 €	+ 0,06 €/hab	+ 149,02 €/t	+ 0,08 €/hab	+ 212,14 €/t
TOTAL	17 411,26 t	384 953 €	215 388 €	366 748 €	- 5,12 €/hab	- 13,42 €/t	- 8,97 €/hab	- 21,94 €/t

IV. Quelques repères

Effectifs (le personnel au 31 décembre 2024) :

- 5 agents titulaires de la fonction publique territoriale
- 7 agents contractuels (communication, réduction de la production, personnel de tri/conditionnement, broyage des végétaux)

Compte Administratif 2024 :

Total des mandats émis en fonctionnement en 2024 : **5 544 364 €** (*5 403 421 € en 2023*)

Dont **551 817 €** de charges de personnel soit **9,9 %** (*idem en 2023*)

Total des mandats émis en investissement en 2024 : **193 986 €** (*313 473 € en 2023*)

Participation des EPCI adhérents (sur la base de la population municipale INSEE au 1er janvier de l'année concernée) :

La participation globale demandée en 2024 aux EPCI adhérents a été de 4 135 204 € (soit **90,67 €/hab**).

En 2023, cette participation globale était de 4 210 373 € (soit *92,14 €/hab* en tenant compte de l'évolution du nombre d'habitants entre 2023 et 2024).

Divers : les locaux administratifs sont loués auprès de la mairie de St Hippolyte du Fort, en centre-ville, place des Enfants de Troupe.

Depuis juillet 2004, le syndicat mixte est propriétaire d'un local technique de 300 m² (sur une parcelle totale de 2 018 m²), sur la zone artisanale du Tapis Vert à St Hippolyte du Fort. Y sont entreposés, les véhicules, les broyeurs de végétaux, la presse à polystyrène, la machine à « déjanter » les pneus, les bennes de roulement pour l'évacuation des déchets en sortie de déchèteries (déchets de plâtre, polystyrène et cartons), et le matériel en transit avant distribution dans les EPCI adhérents (composteurs individuels, sacs de collecte sélective, etc.).

VI. Et si on prenait un peu de recul... ?

La loi n° 2015/992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) prévoyait de réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de 50 % d'ici 2025.

Où en sommes-nous sur le SYMTOMA fin 2024 ?

Type de déchets	Production 2010	Production 2020	Production 2024	<i>Objectif 2025</i>
OM résiduelles enfouies	279,28 kg/hab	247,35 kg/hab	233,44 kg/hab	<i>139,64 kg/hab</i>
Enc. résiduels enfouis	77,22 kg/hab	52,47 kg/hab	49,62 kg/hab	<i>38,61 kg/hab</i>
TOTAL	356,50 kg/hab	299,82 kg/hab	283,06 kg/hab	<i>178,25 kg/hab</i>
		- 15,90 %	- 20,60 %	<i>- 50,00 %</i>

La route est encore longue et sinueuse, mais... !

*Le SYMTOMA est adhérent des associations nationales **AMORCE** et **CNR (Cercle National du Recyclage)**, regroupant collectivités et professionnels autour de la question, entre autres, des déchets*

Établi à St Hippolyte du Fort, le 16 mai 2025